

## Réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2019 à 20h30 Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 mai 2019 à la Mairie sur convocation en date du 15/05/2019 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

**Présents :** M. BLOND, M. CHALARD, M. SOURY, M. PATAUD, M. SALAGNAD, M. VARACHAUD, M. GERMOND, Mme MORANGE, Mme BOUGOUIN, Mme GUINEBERT, Mme RIVAUD, Mme LAURENT.

**Procurations :** Mme DEXET à Mme MORANGE ; Mme ILAHA-ITEMA à M. PATAUD

**Ouverture de la séance à 20h30.**

**M. VARACHAUD est désigné secrétaire de séance.**

Le PV de la séance du 08/04/2019 est approuvé à l'unanimité.

### **Dossier 1 : Approbation d'un périmètre vidéo-protégé**

M. le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le périmètre vidéo-protégé dans le bourg tel qu'il a été présenté par l'Adjudant-chef FRESSARD dans la séance du 07/11/18.

La création de ce périmètre vidéo-protégé est approuvée par 11 voix POUR et 3 abstentions (MM. PATAUD, SALAGNAD et Mme ILAHA-ITEMA).

### **Dossier 2 : Achat tondeuse**

M. le Maire présente à l'Assemblée les trois propositions reçues pour une tondeuse autoportée frontale ainsi que les conditions de reprise de divers matériels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer un marché avec l'entreprise LIMAGRI MOREAU à Saint-Victorien pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée frontale KOBOTA F 3090 d'un montant de 22 250€ HT.

### **Dossier 3 : Agrandissement du restaurant : choix de l'entreprise pour les planchers**

Suite à l'avis d'appel à concurrence passés en date du 20/03/2019 et à l'étude des propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de passer un marché avec :

- **La SARL MCM à Vayres : pour un montant de 24 977€ HT.**

### **Dossier 4 : Approbation travaux d'aménagement local La Borie**

M. le Maire donne des informations sur les aménagements à intervenir et notamment sur le principe d'un mur de séparation. Le montant est d'environ 9 000€ HT. La séparation se ferait au niveau du 1<sup>er</sup> portail, le quai étant laissé à la disposition de Point Vert.

### **Dossier 5 : Marché fourniture de carburants : avenant n°1**

M. le Maire explique que le carburant Sans Plomb 98 est désormais remplacé par le carburant E10. Il faut apporter cette modification aux accords-cadres par avenant. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces avenants.

### **Dossier 6 : Dénomination des voies au Lotissement de la Borie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer :

- la voie principale du lotissement de La Borie (de la rue Jean Jaurès à l'avenue Charles de Gaulle : **Rue Simone Veil,**
- la voie entre la pharmacie et la future maison médicale du Lotissement de La Borie : **Impasse Jean d'Ormesson.**

### **Dossier 7 : Vente d'une partie du chemin rural à La Valade**

M. le Maire présente la demande de M. et Mme GAILLARD.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter la décision à une séance ultérieure.

### **Dossier 8 : Recomposition du conseil communautaire de l'EPCI l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux**

M. le Maire indique que Le VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT dispose qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, les communes membres des EPCI doivent délibérer quant à la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant.

Il fait part de la délibération n°2019-24 de la CCOL en date du 11/04/2019 qui propose aux conseils municipaux des communes membres de fixer à 34 le nombre de sièges de conseillers communautaires à pourvoir au sein du conseil communautaire suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

<b>Communes</b>	<b>Nombre de sièges au Conseil Communautaire</b>
Oradour/Vayres	4
St-Laurent-sur-Gorre	4
Cussac	3
Cognac-la-Forêt	3
Saint-Mathieu	3
Saint-Auvent	3
Saint-Cyr	2
Champsac	2
Champagnac-la-Rivière	2
Marval	2
Gorre	1
Maisonnais-sur-Tardoire	1
La Chapelle-Montbrandeix	1
Sainte-Marie-de-Vaux	1
Pensol	1
Saint-Bazile	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la répartition des sièges de conseillers communautaires proposée.

### **Dossier 9 : Personnel : remboursement de la participation communale indument versée (maintien de salaire)**

M. le Maire dit qu'il retire ce dossier de l'ordre du jour car le problème est réglé.

### **Dossier 10 : Tarif emplacement des cirques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de n'appliquer aucun droit de place pour les cirques itinérants.

### **Questions diverses :**

- Choix d'emplacement pour des éco-points supplémentaires : Bellevue, zone artisanale.
- Organisation des Elections Européennes

Fin de séance : 22h